

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire 2025-2026

SERVICE JEUNESSE

(à retourner au CIAS ARLYSERE – SERVICE JEUNESSE – Maison de l'enfance– 805 Rue Commandant Dubois – 73200 Albertville)

Enfant :					
Nom	Sexe Féminin □ M	1asculin □			
Prénom	Classe				
	Etablissement scolaire fréquenté				
Lieu de résidence	Ltabiissement scolaire frequente				
Date de naissance					
Responsables légaux (titulaires de l'exercice de l'autorité p	rentale) :				
Responsable 1	Responsable 2				
Prénom	Prénom				
Père □ Mère □ Tuteur □	Père □ Mère □ Tuteur □				
Responsable du paiement des factures □	Responsable du paiement des fac	tures □			
Adresse	Adresse				
Code postal	Code postal				
Ville	Ville				
☎	**				
Courriel	Courriel				
Profession et employeur	Profession et employeur				
Situation familiale : marié □ vie maritale □ pacsé □ divorcé □ séparé □ autres □					
Santé de l'enfant :					
Allergies connues ou maladie chronique ☐ OUI ☐ N	AN I				
Allergies connues ou maladie chronique ☐ OUI ☐ N Si oui, lesquelles					
Votre enfant fait l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (F (si oui, fournir le document complété et signé par le médecin)	I) □ OUI □ NON				
Organisme de prestations familiales					
CAF MSA	Autres				
N° allocataire Quo	ient familial				
Allocataire AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handica	eé) □ OUI □ NON				
ARI VSÈRE agaloméra	on et son CIAS				

Personnes à prévenir et autorisées à venir chercher l'enfant (autres que les parents)

(la personne mandatée pour venir chercher l'enfant devra être munie d'une pièce d'identité)

Nom	Nom			
Prénom	Prénom			
Lien avec l'enfant	Lien avec l'enfant			
Sortie □ Urgence □	Sortie □ Ur	gence □		
Nom	Nom			
Prénom	Prénom			
Lien avec l'enfant	Lien avec l'enfant			
Sortie □ Urgence □	Sortie □ Ur	gence □		
Autorisations des responsables légaux				
En cas d'urgence le personnel à faire transporte au centre hospitalier le plus proche.	r et hospitaliser leur enfant	OUI 🗌	NON	
Leur enfant à participer à des sorties à l'extérieur de la	a structure et à s'y rendre :			
à pied		OUI L	NON	
•	réhicule de service)	OUI 📙	NON	
En cas de refus, l'enfant ne pourra être accueilli.				
Leur enfant à rentrer seul après les activités.		OUI	NON	
La réalisation de prises de vues ou film aux fins d'utilisation par le service OUI NON enfance jeunesse, le service communication de la communauté d'agglomération Arlysère, internet ou la presse conformément aux dispositions mentionnées dans le règlement de fonctionnement de				
l'accueil collectif de mineurs. L'accès à la CDAP (consultation des données des allocataires par les OUI NON partenaires) pour consulter le quotient familial afin de calculer le tarif applicable.				
Acceptation				
Du règlement de fonctionnement du service jeunesse validé par le Conseil d'Administration du CIAS Arlysère en date du 30 septembre 2025 et s'engagent à en respecter les clauses.				
Date et signatures				
Fait le				
Responsable 1 Titulaire de l'exercice de l'autorité parentale	Responsable 2 Titulaire de l'exercice de	l'autorité pare	ntale	



SERVICE JEUNESSE

PIÈCES A FOURNIR*

Après avoir créé son compte sur le portail parents https://parents.logiciel-enfance.fr/arlysere

Les pièces suivantes sont à déposer à la maison de l'enfance Simone Veil – 805 Rue Commandant Dubois – 73200 Albertville :

- La fiche de renseignements complétée et signée
- Le mandat de prélèvement SEPA + RIB si choix de paiement par prélèvement automatique
- L'acte de naissance intégral de l'enfant (document à demander à la mairie de naissance de l'enfant)
- > 1 copie du jugement, le cas échéant
- > 1 copie de la notification de l'attribution de l'AEEH, le cas échéant
- Le projet d'accueil individualisé (PAI) complété et signé par le médecin, le cas échéant
- ➤ 1 attestation CAF ou MSA (de 3 mois) où apparaît le quotient familial pour les familles allocataires
- ➤ 1 copie des vaccinations obligatoires de l'enfant à jour (dans le carnet de santé)

\triangle le nom, prénom et date de naissance de l'enfant doivent figurer sur chaque page du carnet de vaccination

- ➤ 1 attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant
- ➤ 1 justificatif de domicile de 3 mois

(*) tout dossier incomplet ne sera pas traité

Toutes les informations recueillies sur ce dossier d'admission sont obligatoires et font l'objet d'un traitement par le CIAS d'Arlysere. Ces données sont exclusivement destinées aux services habilités et ne sont pas conservées au-delà des délais règlementaires en vigueur.

Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, d'un droit d'opposition et d'un droit de rectification de vos données. Vous bénéficiez dans certains cas, d'un droit de suppression, de limitation du traitement et d'un droit à la portabilité de vos données.

Vous pouvez exercer vos droits par courriel à l'adresse <u>contact@arlysere.fr</u> ou par courrier au CIAS d'Arlysère à l'attention du Délégué à la Protection des Données.

Pour plus d'informations sur la gestion de vos données, notre Politique de Confidentialité est disponible sur simple demande

En cas de difficulté dans la démarche d'inscription, contacter le guichet unique 04 79 10 73 73



REGLEMENT FINANCIER ET CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE SEPA

a votre service	TEL COMMAN DE L'RELEVEMENT AO TOMAN QUE SENA
Entre :	
Adresse :	
Bénéficiaire (ci-après dénommé le redevable) du service enfan	ce jeunesse,
Et:	
CIAS ARLYSERE	
Service enfance jeunesse	
2 avenue des Chasseurs Alpins – 73200 ALBERTVILLE	
Représenté par Sophie GHIRON, Directrice,	
Il est convenu ce qui suit :	
Article 1 : DISPOSITIONS GENERALES	
Les bénéficiaires du service enfance jeunesse peuvent régle redevables ayant souscrits ce contrat.	er leur facture par prélèvement SEPA (prélèvement automatique) pour le
Article 2 : AVIS D'ECHEANCE	
	pour chaque mois une facture indiquant le montant et la date du prélèvemen
à effectuer sur son compte. Le débiteur doit s'assurer de l'exist Les dates des prélèvements sont mensuelles.	ence, à l'échéance, de la provision sur son compte.
Article 3 : MONTANT DU PRELEVEMENT	
Il est égal au montant de la période facturée.	
Article 4 : CHANGEMENT DE COMPTE BANCAIRE	
	banque doit se procurer un nouvel imprimé de demande et d'autorisation de et le retourner accompagné du nouveau relevé d'identité bancaire ou postal
Article 5 : CHANGEMENT D'ADRESSE	
Le redevable qui change d'adresse doit avertir sans délai les se	rvices du CIAS ARLYSERE.
Article 6 : DUREE DE VALIDITE DU CONTRAT DE PRELEVEMEN	T AUTOMATIQUE
	utomatique est reconduit l'année suivante, le redevable établit une nouvelle
	t qu'il souhaite à nouveau opter pour le prélèvement automatique l'anné
Article 7 : ECHEANCES IMPAYEES	
Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du rede	evable, il sera automatiquement représenté une fois. S'il est encore rejeté, le
prélèvement ne sera pas représenté et le redevable devra s'acc	quitter <u>immédiatement</u> du solde de sa facture pour la période en cours.
Article 8 : FIN DE CONTRAT	
Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement ap	rès deux rejets consécutifs de prélèvement pour le même usager. Il ne pourra
plus prétendre au prélèvement. Le redevable devra choisir por renouveler son contrat pour l'année scolaire suivante, après av	our les factures suivantes, un autre mode de paiement. Il lui appartiendra de oir régularisé sa situation antérieure.
Article 9 : RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, RECOURS	
	adresser au CIAS ARLYSERE, service enfance Jeunesse, 2 avenue des Chasseur
Alpins – 73200 ALBERTVILLE.	
	Territoriales, le redevable peut, dans un délai de deux mois suivant réception
de la facture, contester la somme en saisissant directement le	tribunal compétent.
Pour le CIAS ARLYSERE,	Bon pour accord, Prélèvement mensuel ou à l'émission de la facture
Par délégation	i relevement inclisuel ou à l'ellission de la facture
La Directrice	
Sophie GHIRON	A le
A STATE OF THE STA	Le redevable (nom – prénom - signature)



MANDAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE SEPA

Formulaire d'adhésion et d'autorisation de prélèvement automatique ou de changement de coordonnées bancaires

CIAS ARLYSERE

DESIGNATION DU CREANCIER

IDENTIFIANT

Nom, prénom

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le CIAS ARLYSERE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du CIAS ARLYSERE.

Vous déclarez avoir pris connaissance et accepter le règlement financier du paiement par prélèvement automatique proposé par le CIAS ARLYSERE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Adresse	2 Avenue des Chasseurs Alpins			
Code postal	73200 Albertville			
Ville				
Pays				
DESIGNATION DU COMPTE A DIBITER				
Identification internationale (IBAN)				
Identification internationale de la banque (BIC)				
Fait à Sign	ature			
LE				
DESIGNATION DU TIERS DEDITEUR ROUR LE COMPTE RUQUEL LE RAIENAENT EST EFFECTUE				
DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT)				
Nom du tiers débiteur :				

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel : En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si ma situation le permet, les prélèvements ordonnés par le CIAS ARLYSERE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le CIAS ARLYSERE.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.